



NOYELLES-GODAULT

La ville est à vous...

**Dossier détachable  
à conserver**



SAPEURS  
POMPIERS



# RISQUES MAJEURS

## Les consignes à suivre

Noyelloises, Noyellois,

Soucieux de la sécurité de chacun, la ville de Noyelles-Godault a élaboré ce dossier spécial qui contient les consignes à suivre en cas de situation de crise.

Notre commune peut être concernée par différents risques naturels ( tempête, séisme, inondation) ou technologiques (industriel, transports de matières dangereuses).

Il est important que chaque habitant ait les bons réflexes pour se protéger en cas de crise. C'est pourquoi vous êtes invités à respecter les gestes simples décrits dans les pages suivantes.

La prise en compte individuelle et collective de ces règles participe à la sauvegarde de chacun et à l'amélioration des interventions des services de secours.

Nous vous remercions pour l'attention que vous voudrez bien porter à ce document d'informations.

Votre Maire,  
Jean Urbaniak

# DOSSIER



## La cellule de crise municipale

Le Plan Communal de Sauvegarde prévoit la mise en place d'une cellule de crise sous la direction de Monsieur le Maire, Jean Urbaniak, et du chef de service des opérations de secours, Gérard Bizet.

Elle sera composée de différentes équipes (accueil, communication, logistique...) afin de pallier au mieux à la crise. Tout sera mis en œuvre pour renseigner au mieux la population, la secourir et lui apporter l'aide nécessaire.

Cette cellule de crise sera basée à l'étage de la Mairie, en relation directe avec l'Etat, les services de secours, les établissements scolaires... mais également en collaboration avec les associations locales.

En cas d'évacuation des habitations, elle prévoit l'hébergement des sinistrés dans deux lieux d'hébergements que sont le Centre Léo Lagrange et la salle des sports Pierre-de-Coubertin.



Centre Léo-Lagrange      Salle Pierre-de-Coubertin

## Prévenir et informer

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DI-CRIM) est destiné à vous informer sur les risques et les consignes de sécurité à adopter pour vous mettre en sécurité.

### Une bonne préparation de mise en sûreté

Il constitue, pour chaque famille et citoyen, la meilleure réponse permettant de faire face à la gravité d'un phénomène en attendant les secours. Si une catastrophe se produit, vous n'aurez peut être pas accès à de la nourriture, à de l'eau et à l'électricité pendant des jours. Conservez suffisamment de nourriture pour subvenir aux besoins de votre famille pendant au moins trois jours. Conservez des aliments prêts à consommer ou nécessitant peu d'eau.



## Les consignes de sécurité

### L'alerte et le signal d'alerte

La Ville de NOYELLES-GODAULT entretient les sirènes du réseau national d'alerte implantées sur son territoire.

L'alerte et la diffusion d'un signal sonore destinées à prévenir la population s'appliquent à tous les risques faisant l'objet d'une alerte urgente : nuage toxique ou radioactif...

Pour vous informer rapidement de la situation, les radios locales diffuseront les informations.

### Signal d'alerte

En cas d'alerte, une sirène émet un son montant et descendant de trois fois une minute séparé par un silence de 5 secondes.



### Signal de fin d'alerte

La fin de l'alerte est également annoncée par une sirène émettant un son continu de 30 secondes.



## Un bon réflexe = le confinement Se mettre à l'abri dans un local fermé.

- > N'allez pas chercher les enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux selon un plan préétabli.
- > Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.
- > Écoutez : France Inter 103.7 - France Bleu Nord 94.7- France Info 105.2.

## Les phénomènes climatiques et les risques d'inondation



La vigilance météorologique a été élaborée par Météo France pour informer les Français et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux. Les dangers signalés sont le vent violent, les fortes précipitations, les orages, la neige ou le verglas. En cas de danger, une carte de vigilance (télévision, radio, [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)) est établie et chaque département est ainsi coloré en vert, jaune, orange ou rouge, selon la situation météorologique, la gravité de la situation et le niveau de vigilance nécessaire.

### consignes

#### Les consignes à suivre

- > Écoutez la radio
- > Allez vers les points hauts
- > Bouchez les ouvertures basses de votre domicile
- > Dès l'alerte, coupez le gaz et l'électricité
- > Évitez de téléphoner, libérez les lignes pour les secours
- > Respectez les consignes données par les autorités
- > Ne traversez pas une rivière en crue
- > En voiture, ne cherchez pas à traverser une zone inondée, surtout s'il y a du courant



## Les tremblements de terre

#### L'action des secours

- > En cas d'accident majeur, le Préfet déclenche notamment le plan ORSEC (organisation des secours) et le plan rouge (aide médicale urgente et transports sanitaires)

### consignes

#### Les consignes à suivre

- > À l'intérieur : mettez-vous à l'angle d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres
- > À l'extérieur : écartez-vous de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques), à défaut abritez-vous sous un porche
- > En voiture : arrêtez-vous si possible à distance des constructions et de fils électriques et ne descendez pas avant la fin de la secousse.

Après une forte secousse, attention aux éventuelles récidives.



## Les risques de pandémie grippale

En cas d'alerte par la Préfecture de risque de pandémie grippale, les détenteurs de volailles et d'oiseaux sont directement informés des précautions à prendre. Si le risque est jugé élevé, les possesseurs de volailles doivent procéder aux mesures de confinement.

- > En période de pandémie :

ne jamais toucher un oiseau trouvé mort, et prévenir la police municipale.

# DOSSIER

## Le risque transport de matières dangereuses



Au cœur d'une infrastructure routière importante, NOYELLES-GODAULT est considéré comme un site sensible, où il peut y avoir des pollutions accidentelles.

### L'alerte

Si vous êtes témoin de ce type d'accident, il vous faut immédiatement prévenir les secours en composant : **le 18 (tél fixe) ou 112 (tél mobile)**

> Si l'accident est grave, le Préfet déclenche les moyens de secours.

### consignes

#### Les consignes à suivre

- > Quittez immédiatement le lieu de l'accident
- > Sortez de votre voiture
- > Entrez ou restez dans un bâtiment
- > Fermez les portes et fenêtres du bâtiment avec arrêt de la ventilation
- > Ecoutez la radio
- > Ne fumez pas
- > Respectez les instructions formulées par les services de sécurité présents sur les lieux
- > Attendez la fin de l'alerte avant de sortir



## Le plan particulier de mise en sûreté dans les établissements scolaires



Les chefs d'établissements scolaires ont l'obligation de mettre en place un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

**Il est INTERDIT d'aller chercher les enfants à l'école pendant la crise, ils seront en toute sécurité avec leurs professeurs dans l'enceinte de l'établissement.**

Les membres de la cellule de veille communale informeront les parents d'élèves en temps utiles.

## Les numéros d'urgence

### Numéros de première urgence

Pompier	18 (d'un tél. fixe) ou 112 (d'un tél. mobile)
Police	17
SAMU	15

### En cas d'alerte, pour un complément d'informations

EDF	0810.333.959
GDF	0810.433.659
CGE	03.21.08.62.69
VEOLIA	0810.108.801

### En dehors de l'alerte, pour plus d'informations

Mairie	03.21.13.97.77
Préfecture	03.21.21.20.00
SDIS	03.21.74.80.18

### En cas d'alerte, écouter la radio

France Inter	103.7
France Bleu Nord	94.7
France Info	105.2

### Police Nationale :

Commissariat d'Hénin-Beaumont	03.21.13.76.20
Commissariat de Lens	03.21.13.50.00

## Mairie de Noyelles-Godault

38, rue de Verdun  
62950 Noyelles-Godault  
Tél. 03.21.13.97.77  
Fax. 03.21.13.97.78  
[www.ville-noyelles-godault.fr](http://www.ville-noyelles-godault.fr)